

M. Macdonald (Rosedale), au nom de M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-20, Loi concernant l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des articles textiles de consommation, rapporté (sans amendement) par le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport.

M. Macdonald (Rosedale), au nom de M. Basford, appuyé par M. Pepin, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-193, Loi modifiant la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques.

M. Pepin, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

*(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)*

*(Avis de motions)*

Du consentement unanime, l'article numéro 14 est réservé et conserve son rang.

M. Stewart (Cochrane), appuyé par M. Badanai, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure législative prévoyant la nomination de députés au conseil d'administration des diverses sociétés de la Couronne et d'autres organismes du gouvernement fédéral, afin d'assurer au pouvoir législatif un contrôle plus efficace et plus direct du pouvoir exécutif, de rendre au Parlement une partie de ses pouvoirs, et de mieux utiliser les capacités des parlementaires.—*(Avis de motion n° 15)*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.